



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Monuments historiques : Haute-Normandie

Question écrite n° 63026

Texte de la question

M Ladislas Poniatoski attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, sur l'inquiétude des propriétaires de bâtiments classés monuments historiques qui font l'objet d'un programme de restauration pour lesquels les subventions étaient déjà fixées. Alors que les dossiers de demande de subvention ont été acceptés sur les bases régulièrement octroyées par l'Etat, il s'avère que cette aide a diminué de 20 p 100 pour la Haute-Normandie. Ce désengagement de l'Etat remet donc en cause le principe même de la réalisation des travaux. En effet, les propriétaires ne peuvent pas augmenter leur participation financière déjà très lourde. De nombreux travaux ainsi prévus seront donc purement et simplement annulés et c'est notre patrimoine architectural qui va s'en trouver pénalisé. En conséquence, il lui demande de surseoir à cette décision en rétablissant les aides initialement prévues et de lui préciser quelle est la politique du Gouvernement dans ce domaine.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est précisé à l'honorable parlementaire que la Haute-Normandie va bénéficier en 1993 d'une augmentation de la dotation de crédits du ministère de l'éducation nationale et de la culture destinée à la sauvegarde des monuments historiques privés ou appartenant aux collectivités territoriales de 5,6 p 100. Il n'apparaît donc pas de désengagements de l'action de l'Etat dans ce domaine. En outre, il est demandé aux directions régionales des affaires culturelles de moduler le taux de subvention pour chacune des opérations programmées, afin de mieux adapter l'aide de l'Etat aux véritables situations financières des propriétaires au regard de l'importance du monument concerné et de l'urgence de l'intervention projetée. Cette politique doit permettre l'engagement plus important de l'Etat sur certains édifices ou sur un plus grand nombre de monuments.

Données clés

Auteur : [M. Poniatoski Ladislas](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63026

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 1992, page 4775